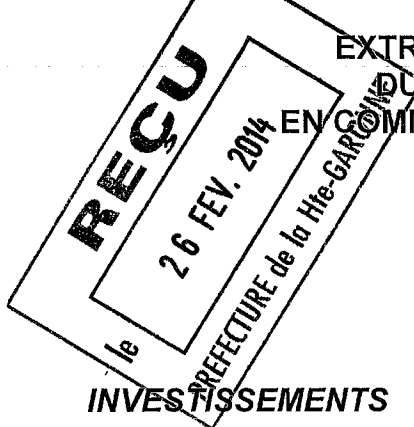




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

14 - SYSTEMES

14.1 - Marché n° M2014-003 à conclure avec la société FONTANIE pour la fourniture et l'installation de 5 cellules HT (Haute Tension) pour les postes de redressement de la ligne A du Métro - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

La présente procédure a pour objet la fourniture et l'installation de 5 cellules Haute Tension (HT) pour les postes de redressement de la ligne A du Métro. Les cellules actuellement en place sont de type CTC de marque ABB. Afin de traiter l'obsolescence de celles-ci, la prestation demandée est le remplacement des cellules CTC par un type équivalent à l'existant.

Pour répondre à ce besoin, une consultation a été lancée selon la procédure négociée précédée d'une mise en concurrence passée en application des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

Le marché se décompose en deux phases définies comme suit :

N°	Phase	Délai d'exécution
01	Etudes-installation GAT	8 mois (VSR comprise)
02	Installation/ validation	5 mois (VSR comprise)

La durée du marché est de 13 mois à compter de la date de notification du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du 10/02/2014 a attribué le marché à la société FONTANIE pour un montant de 197 990,64 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché et les dépenses correspondantes.

* *
*

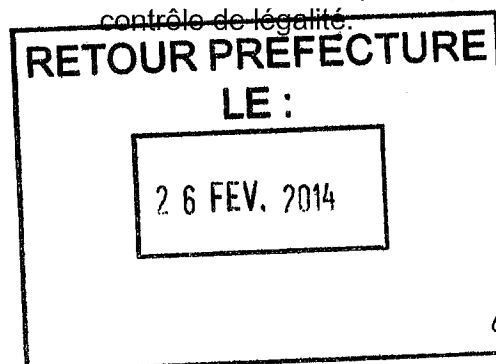
- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2014-003 avec la société FONTANIE pour un montant de 197 990,64 Euros HT, et le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 23 du budget 2014 et suivants du SMTC.

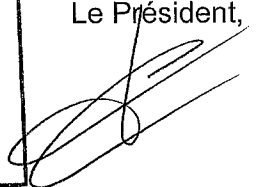
ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Pierre COHEN